Canadian Association of Chiefs of Police
Supporting police professionals through innovative and inclusive police leadership to advance the safety and security of all Canadians.

Association canadienne des chefs de police
Appuyer les professionnels du secteur policier par un leadership policier novateur et inclusif afin de promouvoir la sûreté et la sécurité de tous les Canadiens.





Sharing Protected B information

As part of its four foundational priorities, the CACP Intelligence Committee is working on the development of an expedient, secure framework for national intelligence sharing.

One of the key challenges to achieving this goal is the inability to share protected intelligence products between law enforcement agencies.

Individual and varying policies and standard operating procedures make it difficult to find a universally accepted method of sharing Protected B information that would meet the needs of all federal, provincial, municipal, and Indigenous police partners.

This topic was discussed by the National Executive Committee (NEC) of Criminal Intelligence Service Canada (CISC) and the Canadian Integrated Response to Organized Crime (CIROC) in August 2025.

Upon the recommendation of our Intelligence Committee, the CACP endorses and urges all member police services to align with the following NEC decision to help facilitate national intelligence sharing in Canada:

Partage des renseignements protégés B

Parmi ses quatre priorités fondamentales, le Comité sur le renseignement de l'ACCP s'emploie à établir un cadre rapide et sécurisé pour le partage du renseignement à l'échelle nationale.

L'un des principaux défis à relever pour atteindre cet objectif réside dans l'impossibilité de partager des produits de renseignement protégés entre les services chargés de l'application de la loi.

Les politiques et procédures opérationnelles individuelles et variées rendent difficile la mise en place d'une méthode de partage des renseignements protégés de catégorie B qui soit universellement acceptée et qui réponde aux besoins de tous les partenaires policiers fédéraux, provinciaux, municipaux et autochtones.

Ce sujet a été abordé par le Comité exécutif national (CEN) du Service canadien de renseignement criminel (SCRC) et de la Réponse intégrée canadienne au crime organisé (CIROC) en août 2025. Suivant la recommandation de notre Comité sur le renseignement, l'ACCP approuve et incite tous les services de police membres à se conformer à la décision suivante du CEN afin de faciliter le partage national du renseignement au Canada :

PDF password protected documents can be used to share protected B information.

Les documents PDF protégés par mot de passe peuvent être utilisés afin d'échanger de l'information protégée B.

This approach has successfully been implemented by many partners within the CISC and CIROC networks to share Protected B information interdepartmentally. As a result, this approach is being recommended to all police services across Canada.

In order to minimize the risk, the password length should be at least 10 characters with at least an upper-case letter, number, and special character, and the password should be shared in a different email from the one containing the document itself, or by phone or text.

All police services are being asked to make appropriate changes in their respective internal policies and standard operating procedures. This standardization will significantly advance operations in intelligence.

Cette approche a été mise en œuvre avec succès par de nombreux partenaires au sein des réseaux du CISC et du CIROC pour permettre le partage des renseignements protégés de catégorie B entre les ministères. C'est pourquoi on recommande cette approche à tous les services de police du Canada.

Afin de minimiser le risque, le mot de passe doit être composé d'au moins 10 caractères avec au moins une lettre majuscule, un chiffre et un caractère spécial. Il est aussi recommandé que le mot de passe soit partagé dans un courriel différent de celui contenant le document même, ou par téléphone ou texto.

Tous les services de police sont priés d'apporter les modifications nécessaires à leurs politiques internes et procédures opérationnelles réglementaires. Cette normalisation contribuera de manière significative à l'amélioration de nos opérations dans le domaine du renseignement.